

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/.24 / T / 2018 pour les travaux de construction d'une salle des conférences.

Date de publication : 22/3/2018

Date d'ouverture des Offres: 11/4/2018

Objet d'Appel d'Offres

1. Par la présente Avis d'Appel d'Offres (AAO), la commune de MUYINGA invite les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux de construction d'une salle des conférences.

2. La Commune de MUYINGA a obtenu de la part du Gouvernement via FONIC un financement pour la réalisation des projets d'investissement communaux. La Commune de MUYINGA à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés des travaux susmentionnés.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués **en seul lot** :

Construction d'une salle des conférences.

5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum **de quatre (4) mois calendrier.**

Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune MUYINGA

Moyennant le paiement de **cent mille** (100 000 Fbu) francs burundais : 50 000 Fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000fbu au compte N° 0100372-01-40 ouvert à la **BANCOBU MUYINGA** au nom de la commune de **MUYINGA**.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Visite du site

Une visite des sites des travaux sera organisée. Elle aura lieu en date du 07.4 /... / 2018 à partir de 9 heures. Le point de rencontre pour le départ de la visite est le Chef-lieu de la Commune **MUYINGA**.

Présentation de l'offre : Les offres doivent être accompagnées par une garantie de soumission de deux million cinq cent mille francs burundais (2 500 000 FBU). Le chèque certifié ou de banque n'est pas accepté.

10. Les offres portent une mention :

La commune de MUYINGA

Projet de réalisation des travaux de construction d'une salle des conférences et de réunions.

11. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres.

12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres.

13. Les offres devront être déposées contre remise d'une **attestation de dépôt** le 11.4 /... /2018 au plus tard à 10 heures précises **au secrétariat de la commune MUYINGA**.

Les exigences en matière de qualifications sont: les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin, leurs offres doivent fournir les informations exigées dans les documents énumérés au point 16

14. Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 11.4 /... /2018 à 10h30min. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP

peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le P V d'ouverture des offres.

Critères de qualification des soumissionnaires.

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO, portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission suivant le modèle du DAO;
3. L'attestation délivrée par une banque commerciale ou toute autre institution financière agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché.
4. Les Statuts de la société (personne morale);
5. L'Attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les services de l'OBR en cours de validité;
6. Le Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Le Registre de commerce (copie);
8. Adresse fixe et connue du soumissionnaire.
9. L'Attestation de non redevabilité en original délivrée par l'INSS;
10. L'Attestation de non faillite datant d'au moins de 3 mois.

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s).

Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception). Le plan de charge des marchés en cours.

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité prouvant qu'il possède les capacités financières suffisantes pour mener à bien ces travaux et un chiffre d'affaire d'au moins de deux cent cinquante million (250 000 000 FBU) de Francs Burundais au cours des deux dernières années (2016-2017).

Fait à MUYINGA, le 19 / 03 / 2018

**Administrateur Communal de MUYINGA
et Personne Responsable des Marchés Publics
Philippe NKERAMIHIGO**

Financement Budget Général de l'Etat

